

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 29 juillet 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de GUEYRAUD Bernadette à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° AFFAIRES SCOLAIRES : une rencontre a eu lieu entre Monsieur Mollier, Inspecteur de l'Education Nationale, des représentants des trois communes du RPI, d'un délégué de parents d'élèves et de quelques parents signataires du courrier que nous avons reçu fin juin. Monsieur Mollier s'est engagé à donner suite à cette affaire.

2° RYTHMES SCOLAIRES : il est rappelé que Laurence Berger et Pascale Morand surveilleront les enfants pendant les temps d'activités périscolaires (TAP) de 15 heures 45 à 16 heures 30.

La commune va établir un règlement pour ces TAP ainsi que pour les temps de garderie du matin et du soir.

3° REFORME TERRITORIALE : nous avons reçu un courrier de la part de l'Association des Maires ruraux de Savoie (AMRF) qui s'oppose aux projets de réforme territoriale portant gravement atteinte aux secteurs ruraux, avec notamment la suppression décidée des conseils généraux. L'AMRF veut ainsi mobiliser les conseils municipaux et leur propose de délibérer en affirmant leur soutien aux conseils généraux.

La commune a délibéré par 10 voix pour et une abstention.

4° TRAVAUX :

- ✚ Enrobé à Montagny : nous avons reçu l'offre de M.H.C (15 621 € HT) et une nouvelle pour Eiffage (14 995 € HT) et Eurovia (14 910 € HT). L'offre d'Eurovia a été retenue. Il leur sera demandé d'intervenir courant septembre. Nous informerons les habitants que la commune va réaliser des travaux d'enrobé
- ✚ Eglise : Dominique Perron nous a adressé ce jour un dossier de consultation pour la réfection des peintures de la coupole de l'église, ses honoraires s'élèvent à 4 580 € HT.

- + Carrières : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Martin des Carrières du Salèves. A priori, il ne serait plus possible de sortir vers l'entreprise Laplace à Lescheraines, tous les camions devraient passer vers le moulin. Monsieur Martin se propose d'exposer leur projet au Conseil Municipal cet automne.
- + Accessibilité Mairie : nous avons reçu l'expertise de Qualiconsult, les travaux s'élèveraient à 185 000 € TTC.
Nous avons jusqu'à juin 2015 pour présenter un échéancier des travaux.
Monsieur le Maire contacte des maîtres d'œuvre pour la suite du dossier.
- + ERDF : nous avons été contactés par ERDF qui souhaite déposer les transformateurs du Chef-Lieu et de Montagny qui sont sur poteaux pour en mettre de plus puissants. Le bureau d'études ERCD est en charge de ce dossier. Il doit contacter des particuliers afin de voir s'il est possible d'implanter ces transformateurs sur leur terrain.

6 DIVERS :

- + Rallye Régional des Bauges : le Rallye aura lieu les 11 et 12 octobre 2014.

La présentation du rallye sera faite le 20 septembre 2014 à 19 heures à la Salle Polyvalente.

Les reconnaissances se dérouleront les dimanche 5 et vendredi 10 octobre.

- + Terrain Montagny : la mise à disposition d'un terrain à titre gracieux ne peut être réalisée.
- + Site Internet : contact a été pris avec Jean-Paul JONCKHEERE, Conseil en développement Internet. D'autres devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

J.M. LEON